

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 11

présenté par

M. Mesquida, M. Villaumé, M. Verdier, M. Lefait, Mme Dessus et M. William Dumas

**ARTICLE 63**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« deux tiers des communes représentant au moins 50 % de la population ou 50 % des communes représentant au moins les deux tiers »

les mots :

« un quart des communes représentant au moins 10 % ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé de modifier, afin de les rééquilibrer, les conditions nécessaires de recours de la minorité de blocage pour s'opposer au transfert de la compétence PLU et autres documents d'urbanisme à la communauté de communes ou d'agglomération.